

# 1317 NOTAIRES

Société par actions simplifiée titulaire d'offices notariaux au capital de 476.136 euros

Siège social : 13 rue Edouard Branly 91120 Palaiseau  
RCS Evry n° 300 474 574

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier août 2025, à 9 heures,

Les associés de la société 1317 NOTAIRES, société par actions simplifiée au capital de 476 136 euros, divisé en 3 112 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, 13 Edouard Branly à PALAISEAU, sur convocation de la présidence.

Il n'est pas établi de feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance, puisqu'ils sont tous signataires du présent PV en fin de séance.

Sont présents :

- |   |               |
|---|---------------|
| - Me Déolinda DE FREITAS BARRETO                                      | 1 action      |
| - Me Romain VIEIRA  | 1 action      |
| - Me Henri-Paul JAUFFRET  | 1 action      |
| - Me Benjamin ROUCHE  | 1 action      |
| - Me Anthony BOUKHRIS   | 1 action      |
| - Tous les associés de la SAS GROUPE PSN sont présents ou représentés | 3 106 actions |

Sont représentés :

- |                      |          |
|----------------------|----------|
| - Me André CAMPRODON | 1 action |
|----------------------|----------|
- représenté par Me Déolinda DE FREITAS BARRETO selon des pouvoirs signés le 30 juillet 2025.

Sont donc présents ou représentés tous les associés de la SAS, représentant la totalité des actions composant le capital social de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Me Romain VIERA, qui dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Le rapport du Président
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- Le projet de nouveaux statuts

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*1/ 2/ 3/ 4/ 5/*

*1/ 2/*

### ORDRE DU JOUR :

- Transformation de la SAS en SELAS (obligation légale)
- Modification des statuts
- Dénomination Sociale
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président de séance rappelle qu'à la suite de l'entrée en vigueur du décret du 13 février 2025, l'exercice de la profession notariale sous forme de société de droit commun (SDC) n'est plus autorisé. L'abrogation du décret n° 2016-883 du 29 juin 2016 met définitivement fin à ce régime transitoire.

Le président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion. Après plusieurs échanges de vue, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RÉOLUTION – TRANSFORMATION DE LA SAS EN SELAS

Par suite de l'entrée en vigueur du décret du 13 février 2025, l'exercice de la profession notariale sous forme de société de droit commun (SDC) n'est plus autorisé. L'abrogation du décret n° 2016-883 du 29 juin 2016 met définitivement fin à ce régime transitoire.

Aussi, il est décidé de transformer la société par actions simplifiée en une société d'exercice libéral par actions simplifiée régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les SAS, et notamment par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du Code de commerce, par la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 sur les sociétés d'exercice libéral, par les dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession de notaire,

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### DEUXIÈME RÉOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée adoptée à décision précédente, les associés adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la société et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### TROISIÈME RÉOLUTION - DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : **1317 NOTAIRES**

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots " société d'exercice libéral par actions simplifiée " ou des initiales " SELAS " et de l'énonciation du montant du capital social.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### QUATRIÈME RESOLUTION- NOMINATION DES DIRIGEANTS

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président de la Société :

Romain, Manuel VIERA, né le 21 juillet 1974 à Troyes, de nationalité française

Demeurant [REDACTED]

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeurs généraux de la Société :

Maitre Henri-Paul JAUFFRET

Maitre Benjamin ROUCHE

Maitre Anthony BOUKHRIS

pour une durée indéterminée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIÈME RESOLUTION- POUVOIR POUR FORMALITÉS**

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de réaliser.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Pour la SAS GROUPE PSN Me VIERA

Me Déolinda DE FREITAS BARRETO

Me Henri-Paul JAUFFRET

Me Anthony BOUKHRIS

Me André CAMPRODON  
représenté par Me Déolinda DE FREITAS BARRETO

Me Romain VIEIRA

Me Benjamin ROUCHE

## POUVOIRS

Je soussigné, Maître **CAMPRODON** André, domicilié au siège de la société dont s'agit,

Donne tous pouvoirs à Maître **DE FREITAS BARRETO** Déolinda, domiciliée au siège de la société dont s'agit,

A l'effet de me représenter et de prendre toute décision qu'elle jugera utile ou nécessaire en mon nom,

A l'assemblée générale extraordinaire de la société **1317 NOTAIRES**, société par actions simplifiée au capital de 476 136 euros, divisé en 3 112 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, 13 Edouard Branly à PALAISEAU, sur convocation de la présidence.

Dont l'ordre du jour est le suivant :

### ORDRE DU JOUR :

#### PREMIERE RESOLUTION – TRANSFORMATION DE LA SAS EN SELAS

Par suite de l'entrée en vigueur du décret du 13 février 2025, l'exercice de la profession notariale sous forme de société de droit commun (SDC) n'est plus autorisé. L'abrogation du décret n° 2016-883 du 29 juin 2016 met définitivement fin à ce régime transitoire.

Transformation de la société par actions simplifiée en une société d'exercice libéral par actions simplifiée régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les SAS, et notamment par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du Code de commerce, par la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 sur les sociétés d'exercice libéral, par les dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession de notaire,

#### DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

Transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée adoptée à décision précédente, les associés adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la société et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

#### TROISIEME RESOLUTION - DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : **1317 NOTAIRES**

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, cette dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots " société d'exercice libéral par actions simplifiée " ou des initiales " SELAS " et de l'énonciation du montant du capital social.

#### QUATRIEME RESOLUTION- NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination en qualité de Président de la Société :

Romain, Manuel **VIERA**, né le 21 juillet 1974 à Troyes, de nationalité française

Demeurant 61 Boulevard Joseph Bara, 91120 PALAISEAU, pour une durée indéterminée.

Nomination en qualité de directeurs généraux de la Société :

Maitre Henri-Paul **JAUFFRET**



Maitre Benjamin ROUCHE

Maitre Anthony BOUKHRIS

Pour une durée indéterminée.

**CINQUIÈME RESOLUTION- POUVOIR POUR FORMALITÉS**

Pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de réaliser.

Fait à Orsay,

Le 30 juillet 2025

A.CAMPRODON

Bon pour pouvoirs

